



Orléans, le 20 février 2012

Agence certifiée ISO 9001

Direction Générale

Yves MERILLON
Tél. : 02 38 51 73 04
Fax : 02 38 51 74 27
Yves.merillon@eau-loire-bretagne.fr

N/réf : NM/YM/HM n° 131
V/réf :

Objet : Réponse à votre courrier du 3 février 2012
PJ : Liste d'ouvrages « Grenelle » (1 CDROM joint)

Monsieur Jean-Pierre RABIER
Président de l'ASME
Association de Sauvegarde des Moulins à Eau de
Loir-et-Cher et des départements limitrophes
7 rue du déversoir
41500 MER

Monsieur le Président,

En réponse à votre demande du 3 février dernier, je vous prie de trouver ci-joint un CDROM contenant la liste des ouvrages que vous souhaitiez obtenir. Je précise que cette liste est un « vivier » dans lequel seront comptabilisés les 400 ouvrages dits « Grenelle » dont l'agence doit financer avant la fin 2012 les travaux d'équipement ou d'effacement destinés à rétablir la transparence vis-à-vis des poissons et des sédiments.

Il s'agit d'ouvrages prioritaires pour le rétablissement de la continuité écologique. D'autres ouvrages peuvent être pris en compte dans des programmes de travaux établis par des collectivités locales dans le but d'atteindre le bon état des eaux requis pour 2015.

Je profite de cette lettre pour préciser certains éléments évoqués par ailleurs dans votre lettre.

Toutes les études scientifiques menées sur le bassin montrent que l'atteinte du bon état nécessitera d'une part de poursuivre les efforts en vue de la réduction des rejets polluants, et d'autre part, d'engager résolument les programmes d'actions destinés à retrouver des rivières vivantes, à l'écoulement plus naturel. Il n'est dans l'esprit de personne, et en tous cas pas de l'agence, d'opposer ces deux objectifs qui doivent être poursuivis simultanément pour obtenir les succès escomptés, sans hiérarchisation de l'un par rapport à l'autre. Compte tenu des chiffres erronés qui ont pu circuler sur les crédits affectés par l'agence à ces deux domaines, je précise à titre d'exemple qu'en 2011 l'agence a consacré 113 millions d'euros à la lutte contre la pollution et à la protection de la ressource, contre 22,5 millions d'euros à la restauration des cours d'eau et des zones humides.

Je rappelle enfin que l'effacement complet des ouvrages n'est qu'une des solutions envisageables, même si c'est la plus efficace pour la continuité écologique, et que la diminution de hauteur des obstacles, l'équipement en passes à poissons par exemple, ou une gestion adaptée des vannages sont aussi à examiner dans le cadre des études préalables qui sont toujours menées avant de décider des programmes de travaux. C'est d'ailleurs dans ce cadre qu'ont été financés des travaux d'arasement de seuils de moulins qui ont permis d'améliorer la continuité écologique, tout en permettant le maintien de l'alimentation en eau des moulins.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur général

Noël MATHIEU